



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Covid-19 :

Impact sur les associations culturelles

**Enquête du Mouvement associatif en lien avec le RNMA¹ réalisée
avec l'appui de Recherches et Solidarité**

- D'après 2 433 responsables associatifs représentant le secteur culturel interrogés dont 1 370 associations employeuses
 - Résultats entre le 20 mars et le 7 avril 2020
- 56 % des associations culturelles qui se sont exprimées appartient à un réseau
 - 16 175 réponses reçues au total/tous secteurs associatifs

Note : les données sur les comités de fêtes, rattachés aux « loisirs » ne sont pas comptabilisées dans la « culture ».

D'après 2 433 responsables associatif représentant le secteur culturel interrogés :

- 61% des associations sont en sommeil momentanée
- 30% des associations sont en réduction significative de l'activité

Un maintien du lien social malgré le confinement :

- 61% des associations culturelles ont maintenu des liens et des relations à distance entre les bénévoles (échanges à distance, entraide...)
- 48% poursuivent leurs activités à distance (montage des projets, communication fonctionnement)
- 44% parviennent à relayer les messages officiels et 13% prévoient de le faire
- 26% proposent des animations/activités à distance

Mais uniquement :

- 9% parviennent à guider leurs adhérents dans les démarches administratives

Des incertitudes et un besoin d'aide....

- 32% ont besoin d'une assistance et d'une protection juridique adaptée aux circonstances

¹ Réseau National des Maisons des Associations

- 63% n'ont pas encore activé les solutions financières proposées par le gouvernement ou les collectivités

Particulièrement pour les associations employeuses culturelles :

- 54% des associations employeuses ont recours au télétravail
- 62% ont fait une demande de chômage partiel
- 13% ont le recours à l'arrêt de travail indemnisé pour garde d'enfants (14 jours)

Et aussi :

- 40% des associations culturelles déclarent une perte de revenus d'activités significative
- 19% déclarent une baisse des aides financières publiques
- 17% déclarent une baisse des aides financières privés

La trésorerie :

- 74% des associations culturelles n'ont pas rencontré des difficultés en matière de trésorerie
- 25% ont moins de 6 mois de trésorerie devant elles
- 26% ont moins entre 3 et 6 mois de trésorerie devant elles
- 21% ont moins de 3 mois de trésorerie devant elles
- 20% ne sont pas en mesure de répondre à cette question
- 24% souhaitent une suspension des payement courant (charges fixes) et 42% ne le souhaitent pas

**61% des associations culturelles prévoient
des conséquences économiques dans les 6 prochains mois**

Réalisé par la COFAC le 15 avril 2020

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS
www.cofac.asso.fr - cofac.coordination@cofac.asso.fr
 Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09

